

# **MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 Août 2020

**Conseillers Présents :** - MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, DEFRANCE, MMES PARENT-TANGUY, LASSALLE-ASTIS, PAULARD, SANSANO, GUEGAN, HENNEQUEZ, UMMENHOVER

**Absents excusés ou non :** Mme COMBETTES pouvoir à M COMONT, Mme LASBLEIZ, M LELIGOIS

**Secrétaire de séance :** Mme GUEGAN Muriel

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 Juillet 2020**

Les Membres du Conseil Municipal, adoptent à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 adressé par courriel.

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu la démission de Mme LASBLEIZ du conseil municipal pour raison de santé. Elle sera remplacée par M LEROY dès la démission effective auprès des services de préfecture.

## **MODIFICATION ARTICLE 14 - REGLEMENT INTERIEUR**

Mr le Maire explique que le contrôle de légalité de la préfecture de l'Eure nous demande de modifier l'article 14 du règlement intérieur en indiquant que rôle et la composition sont fixés par les articles L1411-5 et L1414-2 du CGCT. L'article sera modifié comme suit :

### **« Article 14 : Commissions d'appels d'offres**

Le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le rôle et la composition de la commission appels d'offres sont régi par les articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT. »

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide cette modification de l'article 14 du règlement intérieur.

## **ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2020-25 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Mr le Maire explique que le contrôle de légalité de la préfecture de l'Eure nous demande de modifier la délibération 2020-25 et de faire apparaître la mention suivante :

- *« Vu la volonté et à la demande expresse du Maire de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux fixé par la loi, »*

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide cette modification de la délibération 2020-25.

## CREATION DE POSTE

Mr le Maire explique qu'afin de régulariser le contrat annuel d'un de nos agents et compte tenu des heures complémentaires effectuées ; il convient d'augmenter le contrat de l'agent.

Celui-ci passera de **20h30 à 24h** hebdomadaires.

Cette augmentation sera prise en compte après avis du Comité Technique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** cette augmentation de durée hebdomadaire.

## DECISION MODIFICATIVE

M le Maire explique au conseil que le trésorier nous a informé qu'une régularisation doit être faite. En effet début 2019, nous avons remboursé un titre à la suite d'un trop-perçu de l'Agence Nationale des Fréquences sur une mauvaise imputation.

Par conséquent nous devons effectuer un mandat de régularisation d'un montant de 118€ au compte 10226. Pour cela nous devons prendre une décision modificative pour le crédit budgétaire de cette somme en compte de dépenses comme suit :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
010	10226	OFNI			TAXE D'AMENAGEMENT	118,00
					<b>Total</b>	<b>118,00</b>

## GRATIFICATION STAGIAIRE

Mr le Maire explique à l'assemblée que la stagiaire a terminée son stage le 28 Août 2020. Pour la récompenser de son excellent travail, il est proposé au conseil de lui verser une gratification.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **accepte à l'unanimité** de verser une gratification de **500,00 €** pour son travail.

## SUBVENTIONS DIVERSES

### ➤ Création place PMR à l'école maternelle :

Mr le Maire explique que dans la continuité de l'accessibilité de la commune et à la suite d'une demande, une place de parking PMR (pour Personne à Mobilité Réduite) doit être créée près de l'école maternelle, au niveau du 6 Rue du Tourniquet.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 3 513,03 € H.T. Le plan de financement serait le suivant :

↳ E.P.N.	:	1 756,51 €
↳ Fonds propres	:	1 756,52 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'annuler cette délibération et de mettre cette demande en attente et de chercher une solution moins coûteuse.

Mr le Maire explique qu'à la suite du lancement du Plan de Relance de 4 M€ à la suite de la crise sanitaire actuelle, nous avons déposé des demandes de subventions. Celles-ci ayant été acceptées nous avons reçu les notifications avec les montants des subventions accordés.

Par conséquent nous reprenons les délibérations avec les montants à jour pour toutes les demandes suivantes :

➤ Sécurisation ALSH :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 4 035 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (30%)	:	1 211 €
☞ Aide Départementale (30%)	:	1 211 €
☞ E.P.N.	:	806,50 €
☞ Fonds propres	:	806,50 €

➤ Travaux Restaurant scolaire – Mise aux normes suite crise sanitaire :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 17 662,88 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (30%)	:	5 299 €
☞ Aide Départementale (30%)	:	5 299 €
☞ E.P.N.	:	3 532,94 €
☞ Fonds propres	:	3 532,94 €

➤ Travaux Ecole Maternelle – Mise aux normes Incendie :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 4 430,45 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (30%)	:	1 329 €
☞ Aide départementale (30%)	:	1 329 €
☞ E.P.N.	:	886,22 €
☞ Fonds propres	:	886,23 €

➤ Accessibilité du Stade :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 59 774,77 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (30 %)	:	17 932 €
☞ Aide départementale (30 %)	:	17 932 €
☞ E.P.N.	:	11 955,38 €
☞ Fonds propres	:	11 955,39 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, les nouveaux plans de financements ci-dessus.

## **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - DESIGNATION DES MEMBRES**

M le Maire explique que le conseil communautaire d'EPN du 27 juillet 2020, a décidé de créer cinq commissions.

Les commissions sont les suivantes :

- **Commission 1** : ATTRACTIVITE
- **Commission 2** : EAU
- **Commission 3** : EQUILIBRE TERRITORIAL
- **Commission 4** : VOIRIE / GESTION DES DECHETS
- **Commission 5** : FINANCES

Le conseil doit désigner un conseiller sur chaque commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide les conseillers proposer pour les commissions ci-dessous :

- Commission 1 : **D. UMMENHOVER**
- Commission 2 : **A. COMONT**
- Commission 3 : **S. DELHOMME**
- Commission 4 : **R. CHEVAUCHEE**
- Commission 5 : **B. PARENT-TANGUY**

### **GROUPES DE TRAVAIL PARTICIPATIFS – COMPOSITION, MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

M le Maire explique au conseil que conformément aux engagements pris lors de la présentation de notre programme, le conseil municipal souhaite impliquer les citoyennes et citoyens aux projets et décisions majeures concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Dans ce cadre, le conseil municipal souhaite créer 3 groupes de travail participatifs concernant :

- **La circulation / sécurité routière**
- **Gestion de la rivière Iton**
- **La santé, solutions en lien avec les déserts médicaux**

**La composition** est fixée de la manière suivante :

- Le pilotage est assuré par un membre du bureau municipal et d'un conseiller municipal désigné par le maire
- Le groupe de travail peut comprendre toute citoyenne ou citoyen motivé et intéressé par le projet à traiter, des représentants des associations locales et plus généralement toute personne disposant d'une expertise sur le projet concerné.

**Effectifs** : Pas de limite, en cas d'effectif jugé trop important pour l'efficacité des réunions, il sera créé des sous-groupes

**Fonctionnement** :

- Les groupes de travail seront constitués par appel à candidature lors d'une réunion publique
- Le mode de fonctionnement sera défini par le groupe lui-même
- Un compte rendu sera rédigé et diffusé aux participants

## Objectifs :

Ils transmettront au maire toute proposition concernant le sujet pour lequel ils ont été institués.

Les avis émis par les groupes de travail participatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide les groupes de travail participatifs, les modalités de fonctionnement et la composition suivante :

<i>Groupes</i>	<i>Pilotes</i>	<i>Conseillers</i>
<b>La circulation / sécurité routière</b>	B. PARENT-TANGUY	F. BENATTAR
<b>Gestion de la rivière Iton</b>	L. LASSALLE-ASTIS	LEROY
<b>La santé, solutions en lien avec les déserts médicaux</b>	S. DELHOMME	E. BURGAN

## ACQUISITION PARTIE DE PARCELLE – PROPRIETE M HEBERT

Mr le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite du projet de cheminement doux entre Arnières et Navarre, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à Mr HEBERT.

Après délibération, le Conseil Municipal, **autorise** Mr le Maire à :

- **L'unanimité**, à se porter acquéreur de cette partie de parcelle,
- Et a signé tous documents afférents à ce dossier.

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE

- ✓ M le Maire informe le conseil que la salle paroissiale « Maison à Colombages » a été achetée par la commune au Diocèse. La signature a eu lieu le 19 et le 23 juin 2020. La « Maison à Colombages » est maintenant assurée.
- ✓ M le Maire informe que la commune a reçu des informations de Maître HUBERT, sur le litige opposant la commune à M LANIEPCE. Cette affaire sera examinée par le Tribunal Administratif de Rouen le 17 septembre à 9h30, Maître HUBERT représentera la commune lors de l'audience.
- ✓ M le Maire à renouveler l'adhésion à l'AMF.
- ✓ M le Maire informe qu'il a signé des devis concernant des fonds de concours afin de faire avancer les travaux et les demandes de subventions.
- ✓ M le Maire indique également qu'il a signé une demande d'expulsion d'un habitant.

## PLUI HD

M le Maire indique que nous avons reçu un arrêté d'EPN prescrivant la modification n°1 du PLUI HD. Les demandes de modifications sont à envoyer avant le 21 septembre 2020, celles-ci seront effectives après adoption du conseil communautaire avant l'été 2021.

## SIEGE

Le Président du SIEGE nous a envoyé les procès-verbaux des réunions du 10 et du 18 juillet.

En résumé, la réunion du 10 juillet était essentiellement axée sur les finances :

- ✓ Avec le vote du CA 2019 et du BP 2020.

Il clôture l'année 2019 avec un résultat au CA 2019 de + 33 927 292,54 € de recettes.

Il a été voté un budget équilibré pour un total de 45 969 754,09 €.

La réunion du 18 juillet concernait l'élection du Président, des vice-présidents, le vote des délégations, des indemnités et désignations des membres des commissions.

- Le président : M HUBERT (BAUX-SAINTE-CROIX)

- Vice-Présidents : 1<sup>er</sup> M MOGLIA (ANDE)

2<sup>ème</sup> Mme PRESLES (BOURNEVILLE SAINTE CROIX)

3<sup>ème</sup> M CAUCHE (CORMEILLES)

Les prochains Conseils du SIEGE sont :

- ✓ Le 23 octobre : DOB (Débat d'orientation Budgétaire)
- ✓ Le 28 novembre : Conseil syndical

## CALENDRIERS CONSEILS MUNICIPAUX, COMMISSIONS ET AUTRES RDV

Voici le calendrier des conseils municipaux, des différentes commissions pour 2020 :

- ↪ Tous les jeudis : Réunion de bureau municipal.
- ↪ 11 septembre : Commissions travaux.
- ↪ 25 septembre : Réunion de lancement du groupe de travail sur la sécurité routière à 18 h à l'ESCALE.
- ↪ 26 septembre : Commission Animation.
- ↪ 05 octobre : Conseil Municipal à 20h.
- ↪ 09 octobre : Commission Urbanisme à décaler
- ↪ 10 octobre : Découverte des chemins et rivières (Organisé par Mme LASSALLE-ASTIS Lucille).
- ↪ 13 octobre : Conseil Communautaire.
- ↪ 16 octobre : Réunion Publique d'information à 20h à l'ESCALE.
- ↪ 17 octobre : Découverte des locaux de la commune (Organisé par M COMONT Alain)

- ↪ **21 octobre** : Réunion SDIS.
- ↪ **07 décembre** : Conseil Municipal à 20h.
- ↪ **15 décembre** : Conseil communautaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ M HAUZAY nous informe que les associations : Le foot, le Tir et la Muscu ont repris les activités, un protocole sanitaire spécifique a été mis en place.  
  
Les autres associations redémarrent leurs activités dès le 01 septembre 2020, avec leurs propres protocoles sanitaires, établis et signés par le Président, les adhérents et le Maire adjoint.
  
- ✓ Calendriers des événements à venir organisé par les associations :
  - **06 septembre** : Foire à tout, au stade (Organisée par la JSA)
  - **19 septembre** : Portes ouvertes à l'Eglise St Martin de 10h à 18h (Organisée par les Rencontres d'Arnières, pendant les journées du patrimoine)
  - **20 septembre** : Tournoi de Pétanque, Barbecue de 10h à 18h (Organisé par le Comité des Fêtes) Réservation jusqu'au 15 septembre.
  - **03 octobre** : Expo vente Peinture et Art décoratifs et Rencontres d'Arnières à l'ESCALE
  - **09 octobre** : Festival du Film Génération durable (Organisé par Alegra Gravigny)
  
- ✓ **Opération anti-gaspillage** : Dans le cadre de l'animation et de la convivialité, la mairie d'Arnières a été sollicitée par quelques habitants et a mis à disposition un de ces locaux pour une opération "atelier compote de pommes convivial et solidaire", qui s'est déroulé le samedi 29 août.  
  
Cette opération avait un double objectif éviter le gaspillage des pommes que l'on retrouve souvent dans les "sacs de déchets verts" le lundi matin, et faire redécouvrir aux Arniérois tout l'intérêt de fabriquer ses propres compotes ainsi que le plaisir de faire des conserves soi-même avec des produits sains.  
  
Le principe était simple, les personnes ayant des surplus de pommes étaient invitées à les offrir plutôt qu'à les jeter et les personnes n'ayant pas de pommes à leur disposition pouvaient venir avec un couteau et des marmites qu'elles ont pu remplir sur place et qu'elles n'avaient plus qu'à mettre sur le feu en arrivant chez eux.  
  
Le surplus de pommes va être donné au cuisinier du restaurant scolaire.
  
- ✓ **Rentrée scolaire** : M DELHOMME nous informe que cette année 155 enfants sont inscrits aux écoles d'Arnières. Le protocole sanitaire a été allégé pour la rentrée, tout en respectant les gestes barrières. Pour la restauration scolaire, les élèves mangeront par classe afin d'éviter le brassage.  
  
Durant les vacances scolaires des travaux ont été faits au sein des écoles et du restaurant scolaire, dont des lavabos au sein du restaurant, pour permettre aux enfants de respecter les gestes barrières.

M DELHOMME nous indique que l'école va bénéficier de 2 créneaux de piscine cette année. Du 07 septembre au 22 novembre et du 23 novembre au 07 février 2021.

Nous avons également reçu de la Préfecture de l'Eure une information nous indiquant que le masque est désormais obligatoire 50m autour des écoles.

- ✓ Questionnaire santé : M DELHOMME nous indique que nous avons reçu 237 retours sur le questionnaire santé qui a été distribué aux habitants. Un bilan est en cours et sera présenté en octobre.
- ✓ Assistants Maternelles : La collectivité va organiser une rencontre avec les assistantes maternelles et le RAM qui ont sollicité un RDV avec M le Maire afin d'évoquer quelques idées de projets pour les petits de moins de 3 ans.
- ✓ Bus 56 : Le Bus 56, est un bus de l'agglomération d'Evreux, aménagé permettant d'avoir des informations sur l'emploi, la formation, la création d'entreprises. Ses missions évoluent, et s'élargissent. Il est labellisé "France Services" ce qui signifie qu'il peut vous apporter des services ou des informations en lien avec :

- ↳ La CAF
- ↳ La CPAM
- ↳ La CARSAT
- ↳ La MSA
- ↳ PÔLE EMPLOI
- ↳ La PRÉFECTURE
- ↳ Les FINANCES PUBLIQUES
- ↳ Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les passages du Bus56 sur notre commune seront les lundis matin de 9h00 à 12h00 devant la Mairie aux dates suivantes :

- ↳ 7 septembre 2020
- ↳ 5 octobre 2020
- ↳ 2 novembre 2020
- ↳ 7 décembre 2020

- ✓ La lettre d'infos : Elle comptabilise actuellement 305 abonnés.
- ✓ Incivilités : Une lettre d'information va être établie et distribuée sur la commune, celle-ci reprendra les règles de vie et de voisinage à respecter. Car les incivilités sont de plus en plus nombreuses sur la commune. Le Maire est déjà intervenu sur plusieurs problématiques.
- ✓ Une conseillère demande si tous les ordres du jour des commissions ou autres rdvs peuvent être communiqués à tous les membres du conseil, en amont ; car aujourd'hui ils reçoivent uniquement les comptes rendus.
- ✓ Elections départementales et Régionales : Aucunes dates définies.
- ✓ Le prochain conseil aura lieu le 05 octobre à 20h

La séance est levée à 21h50.